

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2009

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 235

présenté par
le Gouvernement-----
ARTICLE 20

Supprimer l'alinéa 80.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime le gage introduit par la commission des finances.